

Région bruxelloise : un sommet social prometteur ?

Le premier sommet social extraordinaire de la législature régionale a récemment réuni, à Bruxelles, les syndicats, les patrons et les ministres bruxellois. Ce nouveau chantier ouvert à la concertation sociale est prometteur. Mais il reste d'importants points critiques à régler.

Philippe Van Muylder (Secrétaire général FGTB Bruxelles)

Dans son accord de majorité, le nouveau gouvernement bruxellois (PS, FDF, CDH, Open-VLD, S.PA et CD&V) a réaffirmé la nécessité d'une concertation sociale forte, reposant sur un dialogue constant entre interlocuteurs sociaux et gouvernement. Rudi Vervoort, le ministre-président, s'était engagé à réunir les interlocuteurs sociaux pour débattre de la feuille de route de la législature, et cela dès avant la reprise des travaux parlementaires. C'est chose faite depuis le 10 octobre dernier.

25 ans après sa naissance, à un tournant de son histoire, la Région bruxelloise est confrontée à de nouvelles compétences. Elle doit aussi relever des défis colossaux. Au cours de ce sommet social, le gouvernement et les acteurs économiques et sociaux ont confirmé leur volonté

taux de chômage insupportable.

L'élaboration des deux axes de cette stratégie fera l'objet d'une concertation préalable des acteurs concernés, notamment au sein d'une nouvelle *task force* opérationnelle. Les orientations stratégiques seront ensuite adoptées par le gouvernement régional et les interlocuteurs sociaux bruxellois, réunis au sein du Comité Bruxellois de Concertation Economique et Sociale (CBCES).

De l'analyse syndicale de la Stratégie 2025, il ressort d'ores et déjà des points de convergence, mais également des points critiques. Les voici.

Emploi, formation et garantie jeunes

Relevons tout d'abord les avancées positives. Une coordination systémique des politiques croisées emploi-formation-enseignement, associant

publics, seront renforcés. Le dispositif des titres-services sera poursuivi et contrôlé. Des « quotas territoriaux » seront introduits dans les « plans diversité » en faveur des travailleurs sans emploi issus des quartiers défavorisés d'un point de vue socioéconomique, ainsi que la FGTB Bruxelles le propose depuis 2005.

Pointons, à présent, les principales divergences ou points d'attention. La FGTB regrette que le gouvernement n'ait pas privilégié la piste d'une normalisation des emplois ACS et semble plutôt envisager une voie opposée, au risque de déstabiliser certains secteurs du service public et du secteur non-marchand.

En ce qui concerne la *Garantie Jeunes*,

Bruxelles demeure la Région la plus riche du pays, mais sa population connaît un taux de chômage insupportable.

commune de redynamiser l'économie bruxelloise, à travers une stratégie visant l'horizon 2025.

Deux axes principaux

Cette stratégie se décline en deux axes majeurs. Un axe économie-emploi, avec pour ambition de faire de Bruxelles la capitale belge et européenne de l'initiative économique et de l'innovation. Et un axe emploi-formation, qui s'attaquera au paradoxe de l'économie bruxelloise : Bruxelles demeure la Région la plus riche du pays, mais sa population connaît un

les deux Communautés et les interlocuteurs sociaux, et visant une planification de l'offre de qualification professionnelle sera instaurée. Les secteurs professionnels en matière de stages, de premiers emplois et de formation en entreprise et la conclusion de protocoles d'accord sectoriels seront mobilisés. La *Garantie Jeunes* sera poursuivie, et son financement pérennisé, « avec ou sans l'Europe ». Les dispositifs de contrôle de la législation et la lutte contre la précarité du travail, notamment au travers de la régulation des marchés

25 ans après sa création, Bruxelles se trouve à un tournant de son histoire : sera-t-elle plus juste et plus solidaire ?



le gouvernement est muet quant à son effectivité en termes de droit opposable du jeune à un premier emploi, stage ou formation. En outre, il ne semble pas (encore ?) avoir retenu la proposition de la FGTB de désigner un manager de crise, chargé de mobiliser les entreprises et les secteurs professionnels. L'ampleur du défi le justifierait pleinement. La gestion mixte du marché de l'emploi et les contributions des agences d'emploi privées (bureaux d'intérim, outplaceurs, etc.) à la politique régionale, notamment dans le cadre de la *Garantie Jeunes*, ne sont en outre pas visées par l'accord de majorité. Enfin, la FGTB continue de demander qu'en matière de la lutte contre les discriminations hommes-femmes, le traitement des plaintes relevant de ses compétences soit confié à l'Institut pour l'égalité des hommes et des femmes.

Politique économique et vocation internationale de Bruxelles

Au rang des avancées positives : la FGTB acte la volonté d'inscrire le développement économique de la Région dans une perspective de développement économique juste et durable, et le soutien appuyé aux secteurs porteurs d'emploi et à l'économie endogène, notamment via la création de pôles de compétitivité et la spécialisation de l'économie bruxelloise dans des secteurs comme le tourisme, la santé et les métiers de l'environnement. Dans le même sens, la poursuite des investissements publics dans la politique d'accueil des entre-

prises et de développement économique à Bruxelles doit être saluée. En ce qui concerne la garantie d'une maîtrise publique du foncier, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les nouvelles zones d'entreprises en milieu urbain (Zemu) et à amplifier les actions menées dans le cadre des zones d'économie urbaine (Zeus), afin de stimuler l'implantation d'entreprises et le développement économique dans les zones précarisées de la Région et de favoriser l'emploi des chômeurs résidant dans ces mêmes quartiers, tout en menant une politique d'intégration des activités économiques compatibles avec le logement. Pour ce qui est des points de divergences ou d'attention, relevons tout d'abord que les revendications de la FGTB visant la mise en œuvre d'un plan industriel coordonné avec les deux autres régions, afin de placer l'emploi industriel « sous haute protection », ne sont pas explicitement rencontrées. Si la Déclaration de politique régionale envisage de soutenir en priorité les TPE et les PME, il n'y a, à ce stade, pas d'attention spécifique déclarée pour les activités

industrielles. En ce qui concerne la maîtrise publique du foncier, il n'y a ni garantie du maintien des zones industrielles urbaines (Ziu) ni mise sous protection des activités économiques et industrielles dans les Zemu. En cas de fermeture d'une entreprise industrielle, le maintien de l'affectation du terrain à des fins industrielles n'est pas garanti. On ne trouve, en outre, pas de trace de la mise en œuvre d'un mécanisme de captation des plus-values foncières réalisées par les opérateurs privés ni d'un mécanisme d'expropriation des entreprises quittant le territoire de la Région, en cas de projet de reprise d'activité. En ce qui concerne le soutien aux entreprises, une contractualisation des aides à l'emploi est prévue en termes d'accueil de stagiaires et de formation. Cependant, les aides à l'expansion



CHANTIERS PRIORITAIRES LES PLUS EMBLÉMATIQUES

- ▷ Rationalisation des missions des différents organismes actifs en matière d'économie, et création d'un guichet unique de service et de soutien aux entreprises.
- ▷ Adoption d'un *Small Business Act* en vue de développer une administration orientée vers les PME et TPE.
- ▷ Développement d'un package entrepreneurial de soutien aux PME et TPE (mise à disposition de locaux, bourses de démarrage, etc.).
- ▷ Adoption d'une Alliance emploi-formation, assortie d'objectifs chiffrés pluriannuels.
- ▷ Poursuite de la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse, avec mise en place d'un « contrat d'insertion » de 12 mois à temps plein au sein des entreprises (publiques et privées), afin d'offrir une première expérience de travail de qualité aux demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.
- ▷ Développement d'un cadre unique de stages pour la Région, en vue d'en augmenter le nombre et la qualité.
- ▷ Développement d'un nouveau modèle de politique d'activation afin de réorienter prioritairement les moyens vers l'emploi des jeunes chômeurs bruxellois, des chômeurs de longue durée et des personnes moins qualifiées.
- ▷ Réforme de la politique des ACS et établissement de synergies avec les moyens de la *Garantie Jeunes* et la politique d'emploi, afin de créer des emplois durables.
- ▷ Développement d'un nouveau cadre pour les titres-services, afin d'orienter ce dispositif vers les personnes peu qualifiées et les chercheurs d'emploi de longue durée.

« Simplification administrative, OUI ; dérégulation, NON » : telle est la ligne de la FGTB.

sion économique ne semblent, à ce stade, conditionnées ni à la création d'emplois de qualité, ni au respect de la concertation sociale locale. Pas de création, non plus, de cellules de reconversion emploi/formation (sur le modèle que préconise la FGTB). Si le gouvernement lance le *Small Business Act* bruxellois, avec tous les dangers qu'une telle démarche comporte en termes de dérégulation, il sera cependant soumis à la concertation sociale. Dans ce cadre, la FGTB défendra sa ligne habituelle : « Simplification administrative, OUI ; dérégulation, NON ». S'agissant de son soutien spécifique au commerce de proximité, le gouvernement ne semble pas vouloir se concerter avec les interlocuteurs sociaux quant aux mesures de revitalisation des noyaux commerciaux, trop souvent génératrices de précarité... □

